

Séance du: 10 avril 2024

Présents: M. Beissel R. / M. Raus C. / M. Heuertz C.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation de la commune de Frisange modifié du 14 octobre 2010 ;

Vu la demande tardive de l'entreprise sur le début des travaux (demande du 26.03.2024) ;

décide à l'unanimité des voix de régler temporairement d'urgence la circulation communal sur la rue "Wisestrooss" à Hellange, devant les maisons nr.45 à nr.49 respectivement nr.52 à nr.58, pour la pose d'une canalisation eaux pluviales ainsi que de la maison nr.61 à nr.75 respectivement nr.72 à nr.82 pour l'élimination de faux raccords des maisons existantes, du 15 avril 2024 2024 jusqu'à la fin des travaux (> **72 heures**), comme suit:

1. le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;

74

2. la "Wisestrooss" est rétrécie à l'endroit des travaux. Le rétrécissement est annoncé par les panneaux "CHAUSSEE RETRECIE", signal A, 4b;

3. il est interdit aux conducteurs de dépasser un autre véhicule, panneaux "INTERDICTION DE DEPASSEMENT", signal C, 13aa;

4. la fin du chantier est annoncée par les panneaux "FIN D'INTERDICTION OU DE RESTRICTION", signal C, 17a;

5. à l'endroit des travaux, le trottoir n'est pas accessible aux piétons. Les piétons doivent emprunter le trottoir d'en face ou un passage sécurisé pour les piétons deva être mis en place;

6. les panneaux "STATIONNEMENT INTERDIT" sont placés sur la bande de stationnement de la "Wisestrooss" à l'endroit des travaux, signal C,18 ;

7. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;

8. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

en cas où la route devra être fermée à la circulation, la circulation sera réglementée comme suit:

1. le chantier est annoncé par les panneaux "TRAVAUX", signal A, 15;

2. la circulation de passage est interdite dans la rue "Wisestrooss", à l'endroit des travaux, seuls les riverains et leurs fournisseurs peuvent y accéder dans la mesure du possible, signal C, 2;

3. les panneaux "ROUTE BARREE" sont placés sur la rue "Wisestrooss", au carrefour avec la rue "Munneréferstrooss" et au carrefour avec la rue "Crauthemerstrooss";

4. les panneaux "ROUTE SANS ISSUE" sont placés sur la rue "Wisestrooss", au carrefour avec la rue "Munneréferstrooss" et au carrefour avec la rue "Crauthemerstrooss", signal E, 14;

5. le chantier est clôturé avec des panneaux et des rubans de balisage, ainsi qu'avec des barrières pourvues de lampes clignotantes;

6. les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur, sont temporairement mises hors application;

**Numéro: 105**

**Date de vote au collège échevinal : 10/04/2024**

**Date de vote au conseil communal : 24/04/2024**

**Date d'approbation autorité supérieure :**

**Date début : 15/04/2024**

**Date fin : jusqu'à la fin des travaux**

**Art. 1er.**

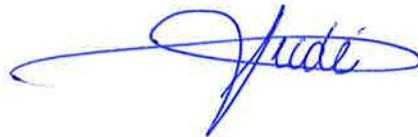
Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Signatures:

Le Bourgmestre



Le Secrétaire







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

map.geoportail.lu

Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg



www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden. Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.  
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Ungefährer Maßstab 1: 1500



<http://g-o.lu/3/SzCO>



Date d'impression: 09/04/2024 13:42



A,15 - TRAVAUX  
C,2 - CIRCULATION INTERDITE, SAUF...  
ROUTE BARREE  
E,14 - ROUTE SANS ISSUE

Rétrécissement et  
stationnement interdit

Route barrée ou rétrécissement interdit  
Stationnement interdit

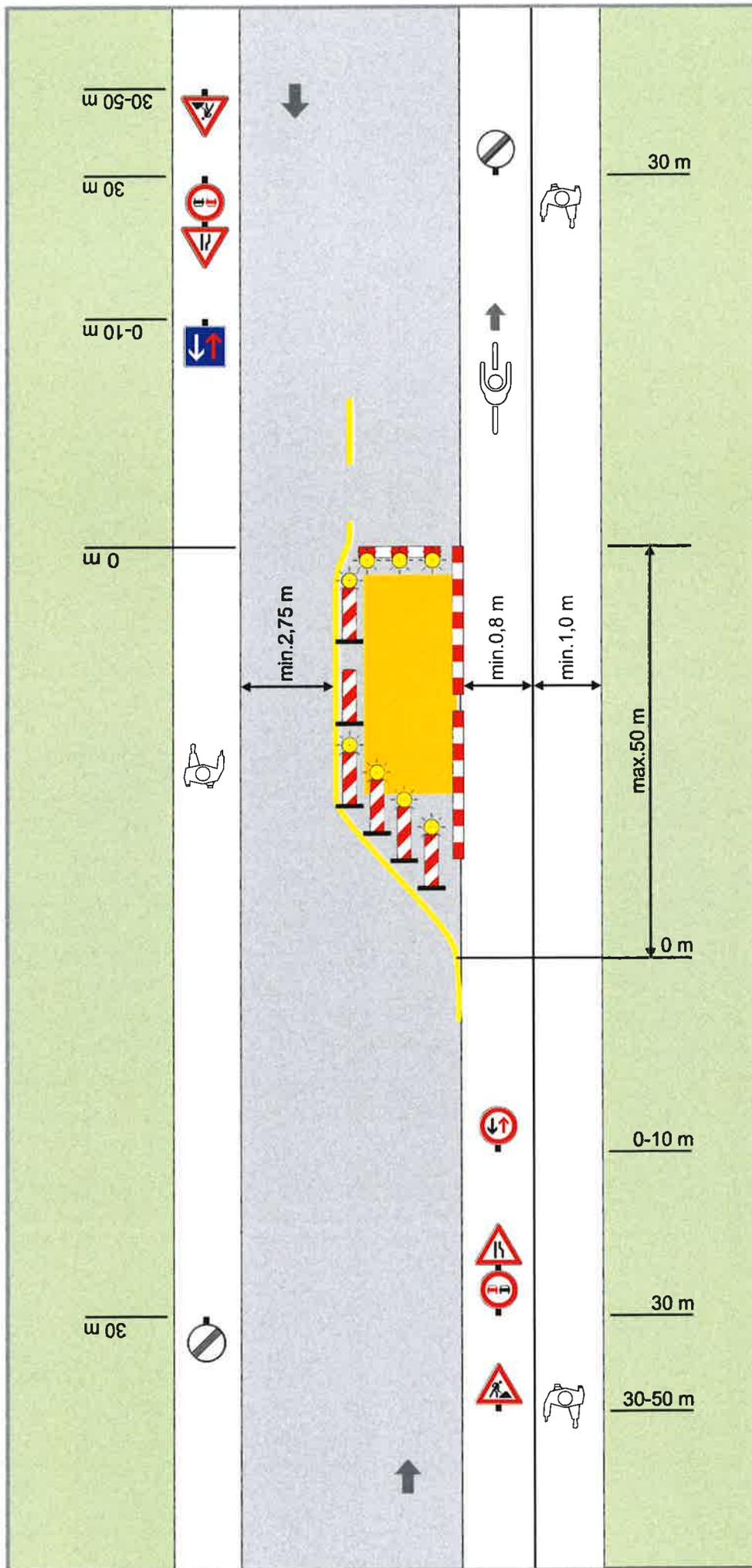
A,15 - TRAVAUX  
C,2 - CIRCULATION INTERDITE, SAUF...  
ROUTE BARREE  
E,14 - ROUTE SANS ISSUE

Voirie normale en agglomération

Chantier sur une chaussée à 2 voies

Signalisation

- |              |             |                       |
|--------------|-------------|-----------------------|
|              |             |                       |
| 1 x (A,4b)   | 1 x (A,4b)  | 2 x (A,15)            |
|              |             |                       |
| 1 x (B,5)    | 1 x (B,6)   |                       |
|              |             |                       |
| 2 x (C,13aa) | 2 x (C,17a) |                       |
|              |             |                       |
| (E,24aa)     | (E,24ca)    | (lampe) <sup>1)</sup> |



1) les balises et les barrières sont complétées par des lampes unidirectionnelles (délimitations frontales) et bidirectionnelles (délimitation latérale)